

Ce que les minorités font aux sexualités

Les minoritaires ont mis en évidence que la sexualité est politique et que l'androcentrisme comme l'hétérocentrisme perdurent en dépit de l'évolution des comportements. Une échelle morale distinguant la « bonne » sexualité de la « mauvaise » continue à structurer les pratiques et les représentations, le couple hétérosexuel occupant la première place. Quant à l'État, il reste un des acteurs soucieux de réguler les sexualités, voire de réprimer certaines de ses formes les moins acceptées, même lorsque les rapports entre adultes sont consentis. Le consentement rencontre ici ses limites, notamment dans le traitement de la prostitution. De même, les conduites et les pratiques des immigrés africains et nord-africains sont aujourd'hui régulièrement décriées par un Occident qui se considère comme affranchi, foyer du féminisme et terre d'élection des homosexuels, et s'autorisant donc une mission de libération traduisant ainsi la persistance d'un racisme postcolonial.

MYRIAM DIELEMAN

« La richesse, une peau blanche, le genre masculin et des privilèges ethniques peuvent atténuer les effets de la stratification sexuelle. [...] Mais même les plus favorisés ne sont pas immunisés contre l'oppression sexuelle. »

Gayle Rubin, *Penser le sexe*, 2011b

Aujourd'hui, la sexualité est politique. Comme elle l'était hier. Le passage historique du dispositif d'alliance au dispositif de sexualité, en Occident du moins, a fait émerger un champ sexuel relativement autonome, mais n'a rien enlevé au fait que ces dispositifs n'échappent ni à l'histoire ni au social. De même, la préoccupation pour la (re)production des rapports sociaux n'est certainement pas l'apanage des « prémodernes ». En particulier concernant le sexe — pris au double sens de genre et de sexualité —, la division sexuelle du travail, la production d'identités de genre (asymétriques) et le régime d'hétérosexualité obligatoire (Rubin, 2011a ; Wittig, 2007) figurent toujours au menu de la modernité avancée.

LA SEXUALITÉ POLITIQUE

La formule n'est pas sans rappeler un célèbre slogan féministe : « Le privé est politique. » De fait, les mouvements sexuels (des femmes, gays, lesbiennes, trans, *queer*) et, plus généralement, les apports des minoritaires sur les questions de sexualité ont mis en lumière, d'une part, l'androcentrisme et, d'autre part, l'hétérocentrisme de la société dont les sciences (sociales) ne se sont que partiellement distancées. Tout comme elles ont été et sont encore caractérisées par l'ethnocentrisme, pourtant radicalement remis en cause dans la foulée de la décolonisation et du mouvement afro-américain des *civil rights* en lutte contre les rapports d'exploitation et de domination basés sur la « race ». L'analyse des politiques sexuelles contemporaines doit ainsi prendre en compte les rapports sociaux, les idéologies, les institutions, les mécanismes d'oppression et les formes de conflit du système sexuel (Rubin, 2011b), lesquels ne sont pas réductibles à la sphère de la « production des moyens d'existence » (piste déjà évoquée par Engels, 1971), ni donc à une analyse strictement économique.

Les écrits, faits et gestes des minoritaires contre l'oppression de sexe se sont portés sur divers fronts. Celui de la famille d'abord, dont l'existence biologique, découlant de la part procréative de la sexualité, ne saurait masquer son organisation et ses finalités éminemment sociales. Sur ce plan, les immenses avancées technosociologiques quant aux modalités de régulation des naissances et de séparation entre sexualité et procréation (contraception, avortement, fécondation *in vitro*) ne doivent pas faire oublier les combats qui ont permis aux femmes de gagner la légitimité du contrôle de leur capacité reproductive. Mais si la famille a un lien encore plus étroit avec la sexualité, c'est bien au plan éducatif puisqu'elle est aujourd'hui encore l'un des (re)producteurs primaires de la normativité sexuelle, en plus de l'État, de l'école, de la médecine (psychiatrique) et des médias. Quant à la religion, l'institution catholique a certes perdu en influence, mais l'héritage chrétien et son lot de « négativité sexuelle » (Rubin, 2011b) demeurent toutefois inscrits dans les structures sociales et les dispositions mentales dominantes. En ce sens et en plein cœur de la « modernité », la « tradition » continue d'agir sur les représentations de sexe/genre. Par exemple, en matière de choix du/des partenaires et des pratiques, des critères de sexe, de « race », de culture, de religion, d'âge, d'état de santé et bien sûr de classe départagent les conjoints permis ou interdits en fonction d'une hiérarchie sexuelle favorisant « le bien-être des privilégiés sexuels et l'animosité face aux exclus sexuels » (Rubin, 2011b).

ÉLUS ET EXCLUS DU SYSTÈME SEXUEL

Si les représentations et les comportements semblent avoir évolué, la stratification sexuelle contemporaine repose toujours sur une échelle distinguant radicalement la « bonne » sexualité de la « mauvaise ». La première est perçue comme normale, naturelle, voire sacrée : elle est hétérosexuelle, conjugale, monogame, coïtale, procréatrice, non commerciale ; elle a lieu au sein du cou-

ple stable, entre individus de même génération, à la maison; elle s'abstient de recourir à la pornographie, aux gadgets érotiques; enfin elle n'accepte aucune polarisation érotique autre que celle des rôles homme/femme. La seconde est jugée dangereuse: celle des travestis, trans, fétichistes, pratiquants S/M, prostitués, échangistes, adeptes du sexe en groupe ou en public et entre personnes de générations différentes. Entre ces deux pôles, une quête de respectabilité se joue pour (par ordre décroissant): les hétéros non mariés, les hétéros multipartenaires et les homos en couple « stable » (Rubin, 2011b).

Des avancées déplacent la frontière de l'ordre sexuel, sans toutefois le propulser dans un chaos où le sexe « vraiment mauvais » se rapprocherait périlleusement du « bon sexe ». À cela, il convient d'ajouter que, d'une part, l'analyse des transformations sexuelles doit prendre en compte la hiérarchie sexuelle encore à l'œuvre et ainsi éviter l'écueil qui consiste à mettre sur le même pied diverses pratiques qui ne font pas l'objet d'une appréciation équivalente. D'autre part, malgré une acceptation récente et toute relative de certains choix érotiques auparavant totalement disqualifiés, ceux-ci restent « transgressifs » au sens où ils rappellent la limite de l'ordre sexuel en vigueur. Ainsi, le recours à la pornographie est peut-être plus légitime au sein du couple, mais la classification « X » demeure et la censure maintient ce cinéma dans un ghetto sexuel. De même, si l'échangisme a pu connaître un certain engouement médiatique, la pratique continue à valider la centralité du couple monogame.

Le couple, même dans la monogamie, reste le lieu par excellence de la sexualité, où il est « normal » et désormais impératif de « bien vivre sa sexualité ». Mais il est simultanément un hors lieu du sexe où l'aliénation (post) matrimoniale produit un adultère structurel et contribue à certains recours à la prostitution féminine ou masculine, comme les compléments fonctionnels et supplétifs de la conjugalité hétérosexuelle. Hommes et femmes n'ont toutefois pas souffert « également » du sceau de l'infamie et du couperet de la justice. L'adultère a en effet été bien moins réprimé du côté du mari jusqu'à ce qu'il sorte finalement des délits pénaux (en 1976 en Belgique), même si le devoir de fidélité dans le cadre du mariage est encore prévu par le code civil et qu'un constat d'adultère peut encore constituer un motif de divorce. Rappelons également qu'en 1920, le droit de vote qui était accordé aux femmes belges, outre qu'il était restreint aux élections communales, excluait les prostituées et les femmes condamnées pour adultère. Quant au stigmate de putain (Pheterson, 1986), il continue de peser sur les existences individuelles, sociales et administratives des « filles publiques » tandis que les clients restent les grands absents de l'analyse de la question — sauf lorsque leurs conduites sont criminalisées, à l'encontre d'une politique raisonnée de santé publique et envers et contre toute politique d'émancipation sexuelle. Les rapports sexuels entre époux ne sont pas les seuls à être légitimes ou acceptés, mais un double standard de moralité sexuelle exerce une répression plus féroce sur la sexualité active des femmes. Cette situation est dénoncée depuis la fin du XIX^e siècle par les féministes de divers courants.

Les féministes — en particulier les lesbiennes politiques — ont théorisé le mariage comme le lieu d'une appropriation de la force productive et reproductive des femmes (Delphy, 1998) et comme un espace transactionnel au sein du continuum de l'échange économique-sexuel (Tabet, 1987). Ces auteures militantes ont de la sorte été capables de sortir l'hétérosexualité de la normalité stupéfiante dans laquelle elle était plongée pour en rendre compte non pas comme d'une préférence sexuelle, mais bien comme d'un régime politique (Wittig, 2007). La division sexuelle du travail au fondement de l'hétérosexualité obligatoire (Rubin, 2011a) n'ayant pas disparu, c'est en ce sens que le contrôle de la sexualité des femmes et des minorités érotiques perdure même si le dispositif d'alliance ne prédomine plus. La production de genres qui *doivent* s'unir pour former une cellule économique valide reste donc une nécessité dans le dispositif de sexualité. Dans ce cadre, eu égard aux rapports de force et de dépendance, le plus souvent en défaveur des femmes, la persistance d'une hantise de l'infidélité doit être doublement analysée en regard de la normativité sexuelle dominante (et à son inscription dans les psychés individuelles) et au risque matériel d'être abandonné qu'elle engendre. Nul besoin, dans ce cas, de se pencher sur les « prémodernes » d'ici ou d'ailleurs : le constat des inégalités économiques de sexe, toutes modernes qu'elles sont, suffit à convaincre.

LES INDÉSIRABLES

Les sexualités sont formées de désirs et de pratiques érotiques, de corps et de plaisirs déterritorialisés (Preciado, 2000). Les féministes ont pu, les premières, mettre à l'avant-scène le plaisir sexuel des femmes, lequel avait au mieux été ignoré, au pire construit à leur détriment par la psychanalyse et la sexologie (Gauthier, 1976). Elles ont également permis que le viol, notamment conjugal, soit reconnu en tant que crime (en 1989 en Belgique). Il ne doit d'ailleurs pas être considéré comme une « forme de sexualité », mais bien comme un mode d'appropriation très direct des (sexes des) femmes par les hommes et, finalement, comme une dimension fondamentale, voire un élément de définition de la condition féminine (Despentes, 2006).

Le problème du consentement se pose de manière bien moins évidente pour les « minorités dans la minorité ». À ce titre, la prostitution et le sadomasochisme, par exemple, continuent d'être classés au bas de l'échelle sexuelle, que ce soit au plan des représentations communes ou du traitement institutionnel qui leur est réservé. Dans ces cas, le critère de consentement ne suffit pas à rendre légitime ou légal un échange sexuel. L'État continue ainsi de réguler les sexualités des adultes lorsque des actes jugés « indignes » ou « immoraux » justifient son intervention, appuyée selon les cas par diverses forces sociales — essentiellement conservatrices et réactionnaires, parfois même dans le rang des féministes. Malgré l'expression « entre adultes consentants », il n'est ainsi pas permis de consentir à tout. Pour preuve, divers procès et condamnations d'adeptes du sadomasochisme en l'absence de plainte. De même, le code pénal prévoit toujours la répression de la débauche — malgré le contenu éminem-

Bibliographie

Coene G. (2007), « Être féministe, ce n'est pas exclure! », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 2, en ligne: <<http://remi.revues.org/index4172.html>>.

Delphy Chr. (1998 [1970-1978]), *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », tome I.

Delphy Chr. (2008), *Classer dominer. Qui sont les autres?*, La Fabrique.

Despentes V. (2006), *King Kong Theorie*, Grasset.

Engels F. (1891 [1971]), *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Éditions sociales.

Fassin É. (2006), « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, n° 26.

Freedman J., Valluy J. (2007). « Persécutions genrées des femmes », dans Freedman J., Valluy J. (dir.), *Persécutions des femmes : Savoirs, mobilisations et protections*, Croquant, coll. « Terra ».

ment variable de ce terme. En Belgique, les demandes, sans succès, pour l'en faire sortir émanaient des gays dans les années quatre-vingt (Vincineau, 1985). Cette catégorie de l'action publique reste donc opérationnalisable, au gré des conjonctures, par la police des mœurs.

La prostitution, en particulier, est un cas type du problème des limites du consentement avec la réactivation, depuis les années quatre-vingt, de la catégorie de « traite des êtres humains » dans un contexte de construction européenne et de fermeture des frontières. En Belgique, des dispositions légales indifférentes au consentement ont été introduites à la faveur d'un climat de « panique morale » né au début des années nonante des suites de la publication de l'ouvrage *Elles sont si gentilles, Monsieur* du journaliste Chris de Stoop au sujet des réseaux internationaux de prostitution et, quelques années plus tard, de l'affaire Dutroux. Une prostituée étrangère sera à priori considérée comme une victime d'exploitation, qu'elle consente ou pas à se prostituer, au contraire d'une prostituée « nationale » à qui la capacité même de consentir sera, dans les faits et les représentations, plus facilement reconnue.

Le débat sur la prostitution comme métier « librement choisi » éclaire ce même débat par l'autre bout. D'une part, si « céder n'est pas consentir » (Mathieu, 1991), il convient toutefois de distinguer la contrainte sociale qui s'exerce à divers degrés sur tout un chacun, l'exploitation qui caractérise toutes les formes de travail salarié où une plus-value est extraite et, enfin, la coercition directe ou l'abus de pouvoir, et ce peu importe l'activité. D'autre part, l'impossibilité largement répandue à concevoir le sexe comme un outil de travail, au même titre que les mains ou le cerveau, révèle que « quelque chose » s'obstine à maintenir le travail sexuel dans un régime d'exceptionnalité. À la différence des luttes des femmes, des gays et des lesbiennes, les prostituées ne sont pas parvenues à faire entendre leurs demandes de reconnaissance sociale et de régulation juridique de leur activité professionnelle auprès des pouvoirs publics. Pour cause, l'affirmation de la légitimité des services sexuels comme forme de travail n'est pas comparable à, voire contredit, l'expression d'une identité sexuelle: « Leurs revendications touchent donc au cœur même de la *scientia sexualis*, à l'idée que nos pratiques sexuelles définissent no-

tre sexualité comme expérience subjective profonde et livrent la vérité de notre être » (Parent, 2001). En plus du consentement, l'idéal « romantique » encore vivace d'une sexualité pleinement vécue dans l'amour désintéressé, réciproque et exclusif, débouchant sur la « réalisation de soi » laisse finalement penser que le sentiment, plus que le consentement, est à la base de la légitimité sexuelle — la prostitution occupant alors ici la dernière place.

ACTUALITÉ INTERCULTURELLE DES POLITIQUES SEXUELLES

Enfin, la sexualité est politique au sens du rôle que lui fait jouer un pouvoir ventriloque et son ordre : elle est « contrainte de servir de langage et de légitimité à des réalités qui sont autres qu'elles » (Godelier, 1989). Certaines polémiques en la matière constituent un habile moyen de « détourner l'opinion publique d'autres causes d'anxiété sociale et de les décharger de leur intensité émotionnelle » (Rubin, 2011b). Depuis une décennie et ce de manière extrêmement visible, les querelles qui occupent le devant de la scène médiatique et politique concernent le point de vue à adopter et la réglementation éventuelle à mettre en œuvre vis-à-vis des attitudes et conduites de sexe des immigrés et de leurs descendants, particulièrement les Africains et Nord-Africains musulmans. Ceux-ci sont fréquemment dépeints, à mots couverts ou plus brutalement, comme des arriérés sexuels, voire des barbares, en regard d'une analyse de leur organisation sociale dite « communautaire » et fondamentalement inégalitaire au plan du genre et où des normes matrimoniales « archaïques » persisteraient envers et contre toute tentative de modernisation. La situation des femmes est régulièrement décrite comme le résultat d'une domination violente et celle des homos comme une figure illustrative de la répression totale des sexualités.

Demandes de réfection de l'hymen et certificat de virginité, refus exprimés par certaines patientes ou leurs proches d'être examinées par un médecin homme, mais aussi port du voile, mariages arrangés ou forcés, polygamie, « tournantes » et « crimes d'honneur », enfin mutilations génitales et tabou de l'homo-

Gauthier X. (1976), *Dire nos sexualités. Contre la sexologie*, Galilée.

Godelier M. (1989), « Sexualité, parenté et pouvoir », *La Recherche*, vol. 20, n° 213.

Mathieu N.-Cl. (1991), *L'anatomie politique. Catégories et idéologies du sexe*, Côté-femmes.

Parent C. (2001), « Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 1, en ligne : <<http://id.erudit.org/iderudit/001544ar>>.

Pheterson G. (1986), *The Whore Stigma: Female Dishonor and Male Unworthiness*, DCE.

Preciado B. (2000). *Le manifeste contra-sexuel*, Balland.

Rubin G. (2011a), « Le marché aux femmes. "Économie politique" du sexe et systèmes de sexe/genre », dans Rubin Gayle (2011), *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Epel.

Rubin G. (2011b), « Penser le sexe », dans Rubin Gayle (2011), *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Epel.

Tabet P. (1987),
« Du don au
tarif. Les relations
sexuelles
impliquant
compensation »,
Les Temps Modernes,
n° 490.

Vincineau M.
(1985), *La débauche
en droit et le droit à
la débauche*, éditions
de l'université de
Bruxelles.

Wittig M. (2007
[1978]), « La Pensée
Straight », dans
Wittig Monique
(2007), *La Pensée
straight*, Amsterdam.

Créé en 2001, l'Observatoire du sida et des sexualités est un centre de recherche qui propose l'éclairage des sciences humaines et sociales sur des questions relatives aux sexualités et aux IST/sida dans un cadre de promotion de la santé. L'Observatoire veille à l'articulation entre l'expertise scientifique et l'action concrète et a pour objectif général d'améliorer l'adéquation entre les besoins des publics cibles de la prévention, les stratégies d'intervention mises en œuvre par les acteurs de terrain et les politiques en vigueur en Communauté française de Belgique.

<www.observatoire-sidasexualites.be>

sexualité. Voilà autant d'objets qui focalisent l'attention publique dans un débat simpliste et stigmatisant dangereusement des populations en les figeant dans une « culture » monolithique au détriment d'une analyse en termes de rapports sociaux de classe et de « race ». Plus encore, ces représentations construisent et consolident le fantasme d'un Occident libérateur et libéré, terre d'élection du féminisme (Coene, 2007) et homo-eldorado (Fassin, 2006). Ici, l'asymétrie et la violence de sexe auraient été abolies (Delphy, 2008), occultant qu'elles sont « un effet de structures et de systèmes de pouvoir observable dans toutes les sociétés et dans toutes les cultures, aujourd'hui encore, y compris en Europe et d'autres pays occidentaux, avec seulement des variations de formes et d'intensité » (Freedman et Valluy, 2007). Dans un contexte politique mondial « huntingtonien » fortement polarisé et marqué par la justification d'interventions militaires internationales notamment au nom des femmes et des minorités sexuelles, le racisme postcolonial, vêtu de ses nouveaux oripeaux aux accents plus que jamais islamophobes, semble peu à peu structurer les représentations contemporaines de la sexualité et du genre. En face, les féministes sont divisées par les mesures gouvernementales entre antisexisme et antiracisme (Delphy, 2008), les femmes et les homos d'ici et de là-bas sont pris en étau entre islamisme, racisme et impérialisme, enfin, une certaine gauche se trouve dans une impasse entre une (extrême) droite anti-arabe et des amitiés politiques avec des (pro)religieux. Restent quelques résistants, comme Judith Butler refusant le Prix du courage civil décerné par la marche des fiertés berlinoise en 2010, fustigeant l'homonationalisme peu soucieux du racisme et la double discrimination subie par les migrants homos et trans.

Un enseignement à retirer de ces luttes et des travaux des minoritaires sur les sexualités est certainement qu'il faut « décaler son regard » et rappeler « d'où l'on parle » pour ne pas faire fi de l'histoire sociale ou succomber à la psychologisation ambiante, ni prêter ses outils aux dominations et aux invisibilités sociales qu'elles produisent. ■